

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-238 du 15 Juin 1989

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale de l'intérim du
Camarade Didier DASSI, Ministre des
Finances pour compter du 19 Juin 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

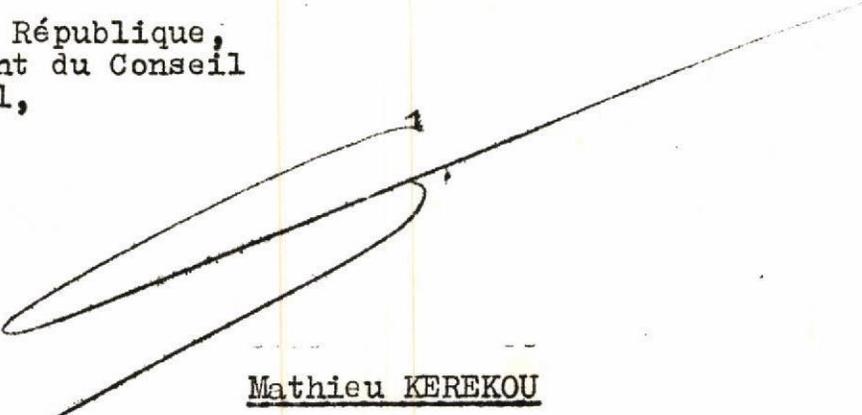
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 19 Juin 1989, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant
l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 Juin 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGOEN 4 ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MF-
MISPAT 6 Autres Ministères 14 DLC-DPE-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanç 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORB 1.-